



Bienvenue

Vous avez fait le choix d'acquérir un chalet résidentiel sur notre centre, et permettez moi au nom de toute l'équipe de vous souhaiter la bienvenue.

Afin de vous aider dans votre démarche, nous vous détaillons ci après les pièces administratives à nous fournir en vue de votre enregistrement ainsi que les tarifs des différentes prestations.

Préambule

La location de parcelle sur le centre Héliomonde est considérée comme une sous location destinée à accueillir des chalets « résidentiels de loisirs ». En contrepartie d'une redevance « parcelle » annuelle, vous pouvez accéder au centre pour des séjours de courtes durées. Votre installation ne peut en **aucun cas être utilisée comme résidence principale.**

1/ Documents Administratif

Le contrat Résidentiel ne peut être souscrit qu'après présentation des pièces suivantes. Certaines vous seront demandées chaque début d'année ou à échéance.

- Contrat de location de parcelle à l'année rempli et signé
- Pièces d'identité de chaque personne inscrite au forfait
- Carte(s) grise(s) des véhicules enregistrés
- Assurance responsabilité civile de votre installation
- Carnet de vaccination pour les animaux
- Extincteur 2kg Obligatoire
- Justificatif de domicile au 01 janvier de chaque année (taxe d'habitation)

2/ Frais d'enregistrement

Achat Chalet Neuf

- Droit d'installation **2500 €**
- Frais de Dossier **350 €**
- dépôt de Garantie **1500 €**

Achat Chalet Ancien

- Frais de Dossier **350 €**
- dépôt de Garantie **1500 €**

3/ Documents à contresigner

- Règlement Intérieur
- Règlement Parcelle
- Charte de vie

4/ Forfait «Saison»

Accès du **01 janvier au 31 décembre** de l'année souscrite

Inclus dans votre forfait :

☛ **la gratuité des invités «Journée»** (personne séjournant en votre présence quelques heures sur votre parcelle sans utiliser les installations du centre (piscine, sauna,etc...)
Enregistrement Obligatoire à l'accueil + pièce d'identité

☛ **Forfait 10 nuitées «invités» offertes** (personne invitée et hébergée par vos soins, pouvant utiliser les installations du centre (piscine, sauna,etc...)
3 nuitées invités maximales/personne/saison
Enregistrement Obligatoire à l'accueil + pièce d'identité

5/ Calcul de votre Redevance annuelle

Le montant de votre redevance annuelle se calcule en additionnant le «forfait minimal de base» aux différentes options choisies

Héliomondé	
Redevance d'occupation 2017	
Saison après 2016	
<i>Accès du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017</i>	
	Tarif ttc
Redevance Saison Privilège 1 résident + 2ème personne	4 058 €
Redevance Saison Privilège 1 résident	3 287 €
Personnes supplémentaires	
Ascendant ou descendant Supplémentaire > 18 ans	134 €
Descendant Supplémentaire >10 et < 18 ans	48 €
Descendant < 10 ans	Gratuit
Personne Supplémentaire	891 €
Prestations Supplémentaires	
Animaux	67 €
Prestation accès voiture, moto	67 €
Prestation eau	69 €
Frais de suivi et de traitement règlement fractionné	80 €
** Encours d'année civile	
ACCES PRIVILEGES (1)	
Invité événement particulier (anniversaire, repas, etc) - (n'utilisant pas les installations)	GRATUIT
Invité Nuitée ou journée	Gratuit dans la Limite de 10 par saison
ACCES PRIVILEGES (Accès supplémentaires) (2)	
Forfait 10 Accès « privilège »	96 €
Accès Privilège « Unitaire »	12,00 €
(1) Conditions d'exigibilité	
Réservés exclusivement à vos invités n'ayant jamais été enregistrés comme clients du centre (location, journée)	
Non transmissible à un autre résident	
Limité à 3 accès privilège / personne / saison	
limité à 20 accès privilégiés (payant et gratuit) / saison	
Enregistrement individuel de chaque invité + pièce d'identité obligatoire	
La direction d'Héliomondé s'octroie le droit de suspendre l'accès gratuit des invités pour événement particulier dans le cas d'abus manifeste	
(2) limité à un forfait de 10 Nuitées ou 10 nuitées unitaires par saison (utilisable pour des accès hors saison pour les détenteur d'un contrat résidentiel Estival)	

A/ Forfait minimal de base

Redevance annuelle 2 personnes* + 1 voiture + Prestation Eau + Prestation électrique**

* Personne seule : remise de 19 % sur le tarif Redevance annuelle de base

** Prestation électrique : **127€** (voir contrat)

B/ Options

- Ascendants / descendants
- personne supplémentaire
- Animaux (maximum de 2)
- Voitures supplémentaires
(seules les plaques minéralogiques enregistrées peuvent avoir accès au site (camping-car exclu)
 - Forfait 1 personne ☞ 1 voiture maxi
 - Forfait 2 personnes ☞ 2 voitures maxi
 - Forfait 3 personnes ☞ 3 voitures maxi
 - **Moto** ☞ 1 moto maximum / forfait

C/ Conditions particulières

- N'ont accès au centre que les personnes inscrites au forfait.
- Toutes autres personnes devront s'acquitter d'un droit d'entrée ou de séjour.
- La sous location n'est autorisée qu'après accord de la direction